

# RAPPORT D'ACTIVITE

[www.siagi.com](http://www.siagi.com)

Siège social  
2, rue Jean-Baptiste Pigalle  
75009 PARIS

20  
19

Société de financement

*SiAgri*

Garantir l'accès au crédit



## SOMMAIRE

Edito	.....	1
Gouvernance	.....	2
Synthèse de l'année	.....	3
Rapport d'Activité	.....	6
Rapports des Commissaires aux Comptes	.....	10
Comptes annuels	.....	13

[www.siagi.com](http://www.siagi.com)

Siège social  
2, rue Jean-Baptiste Pigalle  
75009 PARIS

Société de caution des entreprises de proximité  
Tél. : +33 (0)1 48 74 54 00 – Fax : +33 (0) 1 48 74 39 82  
[siagi@siagi.fr](mailto:siagi@siagi.fr)

Société Professionnelle à capital variable  
Arrêté du 5 juillet 1966  
RCS PARIS B 775 691 074 – N°TVA FR 69 775 691 074  
Société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution



Avec sa structure unique, la SIAGI est la seule société de financement co-pilotée par des établissements consulaires et des banques.

Elle intervient aujourd'hui sur l'ensemble des secteurs dits des « activités de proximité ».

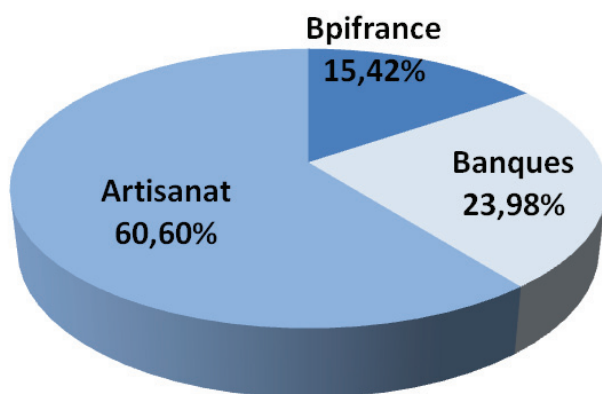
Sont éligibles à sa garantie les entreprises jusqu'à 50 salariés et réalisant un chiffre d'affaires jusqu'à 10 millions d'euros.

Avec 27 directions et antennes régionales et 90 collaborateurs, le réseau de la SIAGI accompagne la création, la reprise et le développement des entreprises au cœur des territoires.



*Garantir l'accès au crédit*

## CAPITAL



CMA France	52,64 %
CMA	7,96 %
Bpifrance	15,42 %
Crédit Agricole	7,50 %
LCL Le Crédit Lyonnais	5,00 %
Groupe BPCE	2,72 %
BNP Paribas	2,50 %
Crédit Mutuel	2,50 %
Société Générale	2,50 %
La Banque Postale	1,26 %

Commissaire du Gouvernement :

**Thomas COURBE**, Directeur Général des Entreprises  
Ministère de l'Economie et des Finances

## EDITO

Quand vous lirez ces lignes, l'année 2019 sera loin.

Pourtant, elle aura une valeur historique dans le sens où elle aura été l'année la meilleure de la SIAGI à tous points de vue.

Un exercice au volume d'activité record approchant le milliard de crédits garantis, au produit net bancaire le plus élevé avec 14,3 millions d'euros, le résultat normatif le plus important à près de 3 millions d'euros, le tout portant les fonds propres, capitaux, réserves et fonds de garantie à un niveau historique de 110 millions d'euros.

Un exercice au cours duquel les entrées en défaut ont été les plus faibles, en valeur absolue et en valeur relative, depuis de nombreuses années, conduisant au taux de perte finale le moins fort depuis la crise de 2008.

De même, à fin 2019, la SIAGI affiche le ratio de solvabilité le plus haut et le coefficient d'exploitation le plus bas.

Cet exercice traduit-il une fin de cycle ? Non !

Il est le résultat de décisions stratégiques opportunes, d'entrées sur des nouveaux marchés, d'un travail régulier des équipes, et d'une conjoncture favorable.

Comme si la SIAGI s'était renforcée pour se préparer à un retournement de conjoncture.

Nous y sommes.

Pas sous la forme que nous pouvions imaginer, mais avec une brutalité inattendue.

La crise sanitaire et économique va frapper les entreprises, augmenter les défaillances, retarder les projets.

La SIAGI a réagi rapidement par la mise en place, à mi-année 2020, de garanties destinées à permettre aux entreprises d'amortir leur endettement et d'absorber leurs pertes.

Il est primordial de soutenir le tissu économique que constituent nos entreprises de proximité, grâce aux marges de manœuvre acquises ces dernières années.

C'est le sens de notre action à long terme.

**Karine DESROSES**

**Présidente du Conseil d'Administration de la SIAGI**



**Siagi**  
Garantir l'accès au crédit

# GOVERNANCE

AU 30 JUIN 2020

Présidente :

Karine DESROSES - Présidente CMA Vienne

Serge CRABIÉ - Vice-président, Président CRMA Occitanie

Joël FOURNY - Président CMA France - Membre de droit

## ADMINISTRATEURS

Michel Aoustin - Président CMA Morbihan

Pascal Barillon - Président CMA Paris

Philippe Bely - Président CMA Loire Atlantique

Gérard Bobier - Président CRMA Centre Val de Loire

Geneviève Brangé - Présidente CMA Charente

Bernard Detrez - Président CMA Ardennes

Bernard Picardo - Président CMAR La Réunion

Philippe Bailly - Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Thomas Blanco - Groupe Crédit Agricole, SACAM

Quentin Boucly - Bpifrance

Valérie Dumont - Groupe BPCE

Cédric Hurault - LCL Le Crédit Lyonnais

Bruno Geeraert - Direction Générale des Entreprises, représentant de l'État

François Beaupère - Président Chambre d'Agriculture Maine et Loire, représentant des Chambres d'Agriculture

Christian Geissmann - CCI Alsace Eurométropole, représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie

## CENSEURS

Jean-Philippe Boyer - Président CMA Saône et Loire

Daniel Demeulenaere - Bpifrance

Christine Dietschy - Société Générale

Sylvie Fosseux-Freville - BNP PARIBAS

Mickael Le Nezet - La Banque Postale

Laurent Munerot - Président CMA Essonne

Geneviève Sabbe - Présidente CMA Somme

Laure Vial - Présidente CMA Alpes de Haute Provence

## COMITÉ d'AUDIT et des RISQUES

Président : Thomas Blanco

Alain Audouard - Président CMA Rhône

Philippe Bailly - Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Quentin Boucly - Bpifrance

Thomas Blanco - Groupe Crédit Agricole

Jean-Denis Meslin - Président CRMA Normandie

François-Marie Ottaviani - Président CRMA Corse

## EQUIPE de DIRECTION

Michel Cottet - Directeur Général

Sylvie BouDET - Directrice Générale Adjointe

Giulia Bianchi - Directrice Marketing et Partenariats

Caroline Lafaurie - Directrice du Développement

Anne Moreau - Directrice Relations institutionnelles & Sociales

Frank Pandolfi - Directeur des Opérations

Nadine Salmon - Directrice de Région Sud-Est

François-Xavier Sourdois - Directeur Administratif et Financier

Régis Teisseire - Directeur du Contrôle

# SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

## VOLUME DE CREDITS GARANTIS

**+15%**

**979 M€ en 2019**  
851 M€ en 2018

## NOMBRE d'ENTREPRISES GARANTIES

**+5%**

**4 700 en 2019**  
4 470 en 2018



**Artisanat**  
336 M€  
2 118 contrats



**Commerce**  
271 M€  
1 260 contrats



**Agriculture**  
195 M€  
785 contrats



**Professions libérales**  
173 M€  
520 contrats

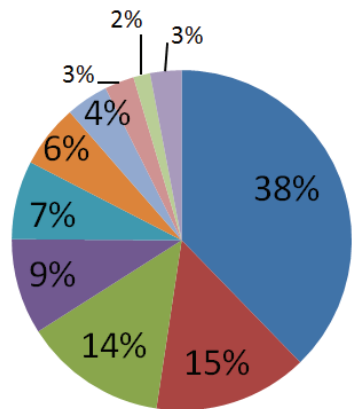
### Secteurs d'activité

% des volumes mis en place

Alimentation	41%
Services	39%
Bâtiment	12%
Fabrication	8%

- ✓ **L'Artisanat** reste en tête de peloton avec plus de 2000 entreprises artisanales garanties, soit 45% des contrats mis en place.

### Partenaires bancaires



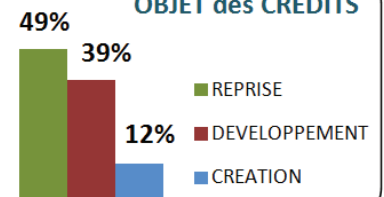
- CREDIT AGRICOLE
- CREDIT MUTUEL
- BNP PARIBAS
- CIC
- LCL
- CAISSE DES DEPOTS
- CREDIT DU NORD
- CAISSES D'EPARGNE
- BANQUE POPULAIRE
- AUTRES BANQUES

- ✓ Le marché de **l'Agriculture** représente 20% des volumes garantis.
- ✓ 33% des opérations traitées sur ce marché concernent les activités de méthanisation (64 M€ en 2019 contre 42 M€ en 2018).

### METHANISATION

**+ 52%**

### OBJET des CRÉDITS



- ✓ Forte augmentation du volume des crédits garantis sur le marché des **Professions libérales** : de 99 M€ en 2018 à 173 M€ en 2019.
- ✓ Cette hausse est principalement due à la garantie des projets portés par les notaires dans le cadre de la dérèglementation de la profession.

### NOTAIRES

**+ 50 M€**

### Garanties octroyées à des Franchises

**450 CONTRATS**  
**105 M€ -> + 6.92%**  
**193 ENSEIGNES GARANTIES**

# SYNTHÈSE de L'ANNÉE

La conjoncture de l'année 2019, caractérisée par une bonne dynamique sur le marché intérieur, un recours à l'investissement facilité par la bonne santé financière des entreprises et des conditions de financement globalement aisées, a porté très favorablement l'activité de la SIAGI :

- d'abord en termes de chiffres, avec un volume de crédits garantis à 979 M€ en hausse de 15%, et 4 700 projets soutenus, en hausse de 5%, et une progression de plus 12% des garanties données, de 238 M€ à 267 M€.

- en termes de types d'opérations également : dans les secteurs traditionnels d'intervention de la SIAGI comme l'artisanat et le commerce, mais également dans le cadre de secteurs de financements spécifiques qui représentent aujourd'hui presque 20% de l'activité, comme les offices notariaux, les opérations de méthanisation, et les installations en franchise.

L'Artisanat avec plus de 2 100 entreprises garanties reste en tête de peloton, avec une attention particulière apportée au programme «Action Cœur de Ville ».

- en termes d'accueil réservé à la nouvelle offre de garantie 5/50, laquelle, en moins de 2 ans, dépasse le niveau d'activité des délégations de garantie conférées aux banques pour les projets de développement jusqu'à 200 K€. Cette garantie bénéficie majoritairement aux entreprises artisanales.

- en termes de risque, par une bonne mutualisation entre les marchés de la SIAGI, et des interventions dans le domaine du commerce associé et de la franchise en progression de 7% en volume de crédits.

L'évolution des encours de garantie, avec près de 10% d'augmentation, à 936,6 M€, suit également la progression de l'activité, dans un contexte favorable, le volume de sorties des défauts étant supérieur à celui des entrées.

En termes d'exploitation, deux éléments impactent le montant du résultat net :

- d'une part, la dotation au FRBG maintenue par précaution à 500 K€ (1M€ en 2018),  
- d'autre part, l'impôt sur les sociétés à hauteur de 1 944 K€ (+700 K€/2018).

En conséquence, le résultat net est légèrement supérieur à celui de l'année 2018, soit 2,9 M€ (2,4 M€ en 2018).

Le produit net bancaire à 14,3 M€ (13,3 M€ en 2018) augmente par l'effet cumulé d'une hausse des produits financiers (+ 104 K€), d'une croissance de l'activité de garantie qui compense la baisse de la marge, et d'un solde positif sur diverses opérations de portefeuilles de placement.

Concernant les charges, celles-ci augmentent de 5,6%, notamment impactées par les investissements liés à la plateforme de digitalisation de l'activité à hauteur de 330 K€ et par le versement de la participation aux salariés et le provisionnement de la prime d'intéressement, soit au total 344 K€ (hors forfait social).

Le coefficient d'exploitation s'élève à 61,43 % (63,92% en 2018).

Le résultat technique du fonds mutuel de garantie est stable, les décaissements de l'exercice de 9,6 M€ étant couverts par les cotisations nouvelles à hauteur de 9,3 M€ et les produits financiers de 2,4 M€. Son solde progresse de 6,3 M€ en raison de la réduction de la provision pour pertes latentes sur risques nés (3,8M€).

La solvabilité se maintient à 16,49% avant résultat et 17,06% après (17,17% en 2018), les fonds propres progressant de 7,4 M€, soit 7,7%, et les engagements pondérés de 47,2 M€.





## POLITIQUES PUBLIQUES ET PARTENARIATS

- En termes de soutien aux politiques publiques, la SIAGI s'est engagée aux côtés du Ministère de la Cohésion des Territoires à soutenir la dynamisation des 222 villes du Programme Action Cœur de Ville. Elle a ainsi signé une convention-cadre lors de son Assemblée Générale le 25 avril 2019. Contacts pris avec les chefs de projet nommés dans chacune des 222 villes du programme, un circuit adéquat a été mis en place pour identifier les projets, les sélectionner, et faciliter l'octroi de crédit.

- Partenariat avec la Banque des Territoires/CDC et l'Européenne de Cautionnement.

1ère année pleine d'activité dans le cadre de la convention avec la CDC et l'Européenne de Cautionnement EDC (juin 2018), portant sur des professions juridiques réglementées (essentiellement notaires et huissiers). En ligne avec les objectifs : 146 contrats ont été mis en place pour un volume de 59 M€ (en 2018 : 40 dossiers pour 9M€).

- Extension, jusqu'à décembre 2020, des accords signés, en avril 2016 avec le Fonds européen d'investissement dans le cadre du Programme COSME.

En 2019, 536 contrats ont été mis en place pour un volume de 53,5 M€, soit 5% de l'activité de la SIAGI ; plus de 40% de ces projets concernent l'artisanat.

## RELATIONS EXTERIEURES ET VISIBILITÉ

- A l'occasion d'un colloque organisé dans les locaux de CMA France, la SIAGI a mis en valeur la thématique de la reconversion professionnelle, sur laquelle elle est amenée à intervenir de plus en plus fréquemment, que ce soit dans le cadre de commerce indépendant ou de franchise.

Cela a été également l'occasion de célébrer les 10 ans de partenariat avec la région Bourgogne Franche-Comté et sa société de caution Bourgogne Franche-Comté Garantie.

- Actions européennes et participation aux travaux de l'AECM :

La SIAGI est très impliquée dans les travaux de l'Association européenne du cautionnement.

Assurant la vice-présidence, elle pilote le groupe de travail sur les financements européens de la BEI et du FEI, et participe aux travaux sur les sujets de digitalisation et d'Agriculture.

- Outre sa participation en régions à une dizaine de salons professionnels sur le financement des entreprises ou la création d'entreprise, la SIAGI a soutenu l'artisanat de bouche au travers de la manifestation des Rabelais des Jeunes talents, organisée à l'initiative de la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD). Elle a également participé au Salon des entrepreneurs de Paris, pour conforter ses relations avec l'ensemble de l'écosystème bancaire et financier, et se faire connaître des entrepreneurs et futurs entrepreneurs. Elle a enfin soutenu le prix du Goût d'entreprendre de la Ville de Paris en dotant 5 lauréats d'un accompagnement individuel sur des problématiques opérationnelles ou stratégiques.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## MARCHÉS

Le marché de l'Artisanat, avec 45% des contrats et 35 % des volumes garantis demeure le premier marché garanti par la SIAGI.

Les secteurs du bâtiment et de la fabrication enregistrent une hausse significative.

Le bâtiment, porté notamment par la garantie 5/50, continue sa progression des années précédentes, en particulier sur des projets de création et de reprise d'entreprise ; il représente désormais 12% de l'activité en Artisanat.

23% des garanties 5/50 mises en place en 2019 ont concerné ce secteur d'activité, soit 83 (38 en 2018).

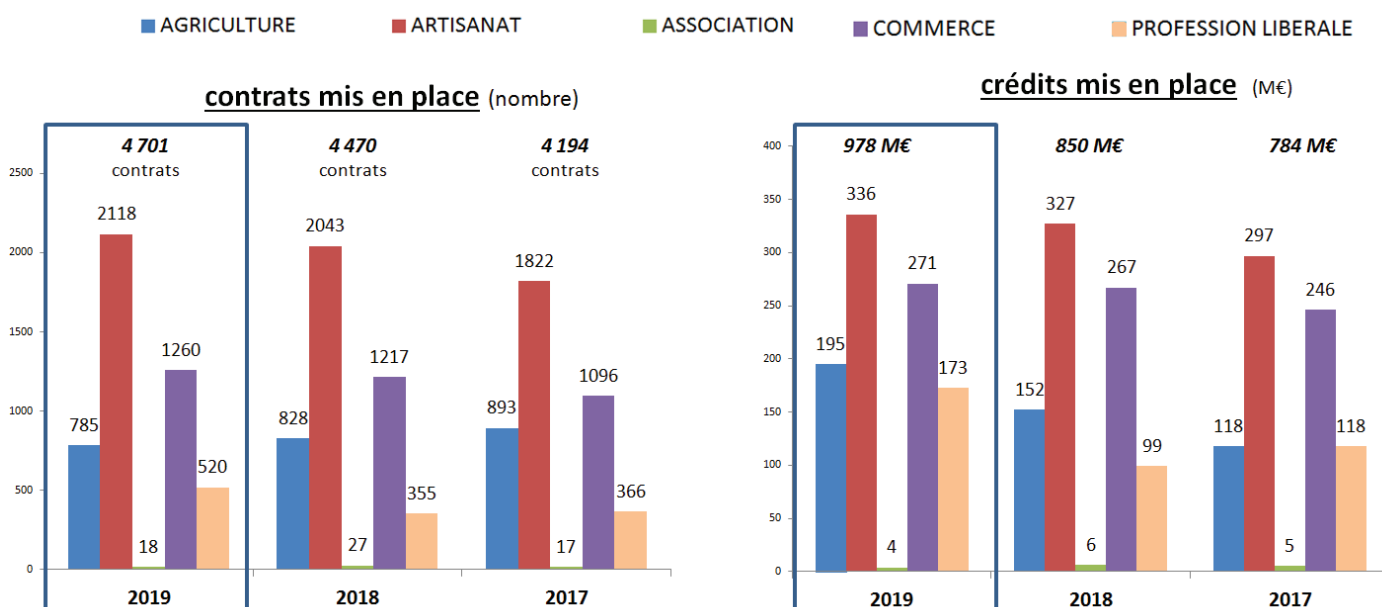
Divers projets de reprise d'entreprise, notamment en mécanique industrielle et fabrication de structures métalliques, ont permis au secteur de la fabrication de représenter 8% de ce marché.

L'alimentation enregistre une régression de 3 points, particulièrement sensible dans le secteur de la Boulangerie (-33% en nombre, et -28% en volume de crédits) et du Commerce de détail et d'alimentation générale.

Les services régressent de 2 points, malgré la hausse de l'activité avec les taxis (+10% en volume de crédits), mais qui ne suffit pas à compenser la baisse d'activité avec les ambulances, les services d'aménagement paysager et les fleuristes notamment.

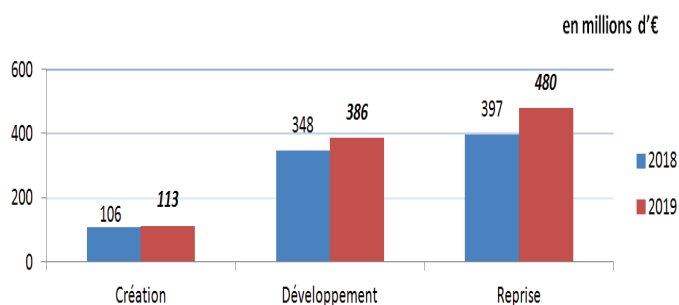
L'Agriculture enregistre une baisse en nombre mais une hausse des volumes de crédits et garanties données, cette dernière étant liée à la garantie des opérations de méthanisation.

Le marché des professions libérales enregistre quant à lui une forte hausse due à la convention signée avec la Caisse des Dépôts et l'Européenne de cautionnement ayant permis de soutenir l'installation de près de 150 offices notariaux et autres professions juridiques réglementées.



## OBJET DES CRÉDITS

La part de l'activité consacrée au développement des entreprises, qui n'avait cessé de croître depuis 2012, marque en 2019 un léger recul, en termes de volume de crédits garantis, passant de 41% à 39%, son niveau de 2017 ; ceci au bénéfice de la reprise d'entreprise, laquelle, avec plus de 200 opérations supplémentaires, représente 49% de l'activité, toujours en volume de crédits. La création d'entreprise reste stable à 12%.



## BANQUES

Les banques mutualistes représentent 55% de l'encours et les banques nationales 45%.

Le Crédit Mutuel, avec 10 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2018 et au total 145 millions d'euros de crédits garantis, se classe désormais au 2ème rang des partenaires bancaires de la SIAGI, après le Crédit Agricole et devant BNP Paribas.

La forte hausse de l'activité avec la Caisse des Dépôts, positionnée sur les notaires et huissiers, est due à la réalisation d'un exercice plein sur l'année 2019, à la suite du partenariat signé en juin 2018.

Les volumes du groupe « Autres banques » sont constitués à 69% des opérations de crédit à destination des taxis par la Banque EDEL.

## FRANCHISES ET COMMERCE ASSOCIÉ

Entre 2017 et 2019, l'activité Franchise a connu une évolution globale de +14% en volume de crédits garantis; avec 450 projets garantis en 2019, dont 67 % en Artisanat, elle représente désormais près de 9,5% des projets garantis, et 11% du volume des crédits garantis, pour des projets d'un montant moyen de 290 K€.

Plus de la moitié de l'activité (56%) se réalise sur quatre régions : Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie, Ile de France, et Nouvelle-Aquitaine.

Parmi ces régions, l'Ile de France s'affiche incontestablement comme la plus dynamique (+98% entre 2017 et 2019).

La Normandie affiche le taux de croissance le plus important sur la période (+141%), bien que les volumes restent moindres par rapport aux quatre premières régions et semblent relativement stables entre 2018 et 2019.

## MONTANTS DES CRÉDITS GARANTIS

**Le segment 5€ / 50 K€** est très majoritairement alimenté par l'offre de garantie 5/50 (+66%).

Ainsi, avec 355 contrats mis en place avec seulement 2 partenaires bancaires, la garantie 5/50 manifeste sa bonne adaptation aux attentes, notamment pour servir les investissements faits dans le cadre de créations d'entreprise (56%). Elle est activée particulièrement dans le secteur du bâtiment, du Commerce et Réparation automobile, et du CHR, pour un montant moyen de 26 K€.

Le lancement de la plateforme de mise en ligne des demandes au 3ème trimestre 2020, et son appropriation par l'ensemble des partenaires bancaires, devrait amplifier le recours à cette garantie.

**Contrats de + 400 K€** : ils représentent désormais 18,5% du nombre de dossiers (16,7% en 2018), et 47% du volume de crédits (42% en 2018) ; cette progression est due au renforcement de l'activité en agriculture, notamment en méthanisation, ainsi qu'à nos interventions sur les installations de notaires, les reprises de boulangeries et diverses opérations en hôtellerie/restauration.

Ceci entraîne une augmentation du montant moyen de crédit garanti à 208 K€ (190 K€ en 2018).

## LES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)	2018	2019
Produits	13 257	14 588
Charges	-8 558	- 9 160
Résultat courant	4 698	5 428
Résultat exceptionnel	2	6
impôt société	-1 244	- 1 944
FRBG	- 1000	- 500
<b>Résultat net</b>	<b>2 457</b>	<b>2 990</b>

### Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2018	2019
Activité de garantie	12 448	13 268
Revenus financiers	1 054	1 164
Variation de provision	- 273	156
Produits financiers nets	781	1 320
Autres produits (dont 1K€ Siagnostic)	27	
<b>Total</b>	<b>13 257</b>	<b>14 588</b>

### Exploitation

En 2019, la SIAGI a totalisé un produit net bancaire de 14,31 M€ contre 13,14 M€ en 2018.

Cette hausse relative est due à la combinaison de plusieurs facteurs :

- Hausse des produits de l'activité de garantie (+6% soit 792 K€)
- Hausse des produits financiers malgré un environnement de taux bas (+10%, réalisation d'une plus-value sur OPCVM en fin d'exercice pour 147 K€, nette d'affectation au fonds de garantie).
- Reprise des provisions sur le portefeuille de placement (373 K€)

### Solvabilité

Au 31/12/2019, les fonds propres prudentiels de la SIAGI, après prise en compte du résultat et de la dotation au FRBG, s'élèvent à 104,47 M€ soit un niveau très supérieur à celui atteint au 31/12/2018 (97,04 M€).

Après affectation du résultat et de la dotation au FRBG, le ratio s'établit à 17,06%, le tier 1 étant de 15,07% et le tier 2 de 1,98%.

**Le résultat courant** s'élève à 5 428 K€. Il est en hausse par rapport à 2018 (4 698 K€) :

- Hausse des commissions : +793 K€
- Hausse des produits financiers sur fonds propres : 429 K€, effet de la reprise de provision et de la plus-value de fin d'année sur une partie de nos OPCVM.

**Le total du bilan** est en hausse, il s'élève au 31/12/2019 à 182 355 K€, contre 177 541 K€ en 2018 ; effet de la trésorerie encaissée suite à la hausse de l'activité.

## LES ENGAGEMENTS

Les prêts donnés à l'économie sur l'exercice 2019 s'élève à 979 millions d'euros, soit +15% par rapport à 2018.

En 2019, les engagements pris par la SIAGI seule, s'élèvent à 394 millions d'euros. La quotité moyenne sur ce segment s'élève à 31,92%.

La quotité cumulée (avec co et contregarants) en 2019 était de 38,94% (40,1% en 2018).

### Par objet

OBJET	% des engagements donnés
Création	12%
Reprise	49%
Développement	39%

### Par marché

Professions libérales	+75%
Agriculture	+13%



## FONDS DE GARANTIE

Une provision pour risques sur les encours de garantie accordée (provision pour pertes latentes sur risques nés) a été constituée avec pour contrepartie le débit du Fonds mutuel de garantie à hauteur de 52 995 K€ au 31/12/2019.

Le fonds de garantie net, après constitution de la provision pour pertes latentes sur risques nés et le déclassement des fonds de garantie échus non réclamés, passe de 52 104 K€ au 31/12/2018 à 58 418 K€ au 31/12/2019.

Le solde net du fonds de garantie est en augmentation. Cette augmentation est la résultante de plusieurs facteurs : la diminution de la provision pour pertes latentes sur risques, la hausse des cotisations encaissées dans l'année et la baisse des produits financiers affectés au fonds mutuel de garantie.

## RATIO DE SOLVABILITÉ

en K€	2018	2019
Capital, réserves, résultat comptable, FRBG, et déductions réglementaires	45 734	47 813
Fonds de Garantie éligible en Tier 2 et déductions	9 744	12 163
<b>Fonds de garantie éligible en Tier 1</b>	41 566	44 492
<b>Total fonds propres (numérateur)</b>	<b>97 043</b>	<b>104 468</b>
Ratio de solvabilité Tier 1 et Tier 2 après affectation du résultat		
Engagements pondérés hors bilan	484 761	533 936
Engagements pondérés bilan	57 511	54 702
Equivalent engagements pondérés risques opérationnels	22 702	23 580
<b>Total engagements pondérés (dénominateur)</b>	<b>564 975</b>	<b>612 218</b>
Tier 1	15,45%	15,08%
Tier 2	1,72%	1,99%
<b>RSE (Ratio de Solvabilité Européen)</b>	<b>17,17%</b>	<b>17,06%</b>

## ACTIVITÉ DE LA FILIALE AGIPRIM et PARTICIPATION au sein de la PNAB

Les parts dans les entreprises liées et titres de participation s'élèvent à 436 K€.

Il s'agit de la participation de 100% au capital d'AGIPRIM, SAS créée en août 2002, et d'une prise de participation le 19 décembre 2017 au capital de la SAS Plateforme Numérique des Artisans du Bâtiment (360 Travaux).

Valeur brute SAS PNAB	300 K€
Valeur brute des titres AGIPRIM	150 K€
Provision pour dépréciation	- 14 K€
Valeur nette AGIPRIM :	136 K€
<hr/>	
Valeur nette comptable totale :	436 K€



# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment examiné les points suivants décrits dans les notes de l'annexe :

- le calcul des pertes latentes sur les garanties accordées et la comptabilisation d'une provision pour risques par le débit du fonds mutuel de garantie, la méthode de détermination des pertes latentes prend en compte l'évolution des risques compte tenu du contexte économique (note 2.9.1. des méthodes comptables et note 4 des informations sur le hors bilan, de l'annexe) ;
- la dotation au fonds pour risques bancaires généraux afin de couvrir le risque éventuel futur d'insuffisance du fonds mutuel de garantie pour couvrir les pertes futures sur les garanties accordées (note 2.4. des méthodes comptables et note 5 des informations sur le passif du bilan de l'annexe) ;
- les méthodes de valorisation des titres d'investissement et des titres de placement (note 2.1 des méthodes comptables et note 2 des informations sur l'actif du bilan de l'annexe).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article 0.441-4 du code de commerce.



## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit .et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.



S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article L.823-16 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rouen, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux comptes  
Monique THIBAUT

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec CMA France :

Participation financière à la communication commune en faveur de l'artisanat et mise à disposition de moyens par CMA France

La convention conclue le 30 mars 2016 avec l'APCMA (devenue CMA France) pour la participation financière de la SIAGI à la communication commune en faveur de l'artisanat et pour la mise à disposition de moyens par l'APCMA est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Une nouvelle convention de partenariat a été signée le 27 février 2018 pour les exercices 2018 et 2019.

A ce titre, CMA France a facturé à la SIAGI un montant de 150 000 € HT pour l'exercice 2019.

Fait à Rouen, le 28 avril 2020

Le commissaire aux comptes  
Monique THIBAUT



# COMPTES ANNUELS 2019



## BILAN

<b>ACTIF</b>	<b>au 31/12/2019</b>	<b>au 31/12/2018</b>
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit et assimilés	51 118	46 763
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 959	85 585
Actions et autres titres à revenu variable	44 770	42 490
Parts dans les entreprises liées	436	436
Immobilisations incorporelles	19	32
Immobilisations corporelles	1 616	1 616
Autres actifs	286	506
Comptes de régularisation	151	112
<b>TOTAL de L'ACTIF</b>	<b>182 355</b>	<b>177 541</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements sur titres	3 519	2 364
Engagements d'ordre de la Clientèle	1 057 598	982 514
<i>dont réalisés</i>	<i>936 668</i>	<i>854 576</i>
<b>PASSIF</b>	<b>au 31/12/2019</b>	<b>au 31/12/2018</b>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	228	521
Opérations avec la clientèle	17 525	19 139
Autres passifs	3 369	2 424
Comptes de régularisation	0	0
Provisions pour risques et charges	53 035	57 062
Fonds mutuel de garantie	58 418	52 105
FRBG	8 370	7 870
Capitaux propres hors FRBG	41 410	38 420
Capital souscrit	6 595	6 595
Primes d'émission	9 010	9 010
Réserves et Prime de fusion	22 816	20 359
Résultat de l'exercice	2 990	2 457
<b>TOTAL du PASSIF</b>	<b>182 355</b>	<b>177 541</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de garantie	11 971	11 156

## RATIOS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Tier 1	15,077%	15,45%	15,40%	14,47%	13,83%
pour mémoire, Tier 1 version Bâle 2 (pondération dénominateur)	12,04%	12,40%	12,48%	11,90%	11,66%
Tier 2	1,987%	1,72%	1,36%	0,81%	0,65%
RSE (Ratio de solvabilité européen)	17,064%	17,18%	16,76%	15,28%	14,48%



## COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION en K€	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	1 164	1 054
Commissions (Produits)	0	1
Commissions (Charges)	-251	-113
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	156	-273
Autres produits d'exploitation bancaire	13 267	12 474
Autres charges d'exploitation bancaire	-18	-4
Produit net bancaire	14 318	13 139
Charges générales d'exploitation	-8 791	-8 323
<i>dont charges de personnel</i>	6 028	5 715
<i>dont participation et forfait social</i>	392	65
<i>dont frais administratifs</i>	2 763	2 608
Dotations aux amortissements & Provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	-99	-118
Résultat brut d'exploitation	5 428	4 698
Résultat d'exploitation	5 428	4 698
Résultat courant avant impôts	5 428	4 698
Résultat exceptionnel	6	2
Impôts sur les bénéfices	-1 944	-1 244
Dotation/reprise FRBG	-500	-1 000
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 990</b>	<b>2 457</b>

## RÉSULTATS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en K€)	2019	2018	2017	2016	2015
Capital social	6 595	6 595	6 595	6 595	6 595
Nombre de parts	412 148	412 148	412 148	412 148	412 148
Fonds mutuel de garantie	58 418	52 104	47 651	42 907	41 794
Produit net bancaire (chiffre d'affaires)	14 318	13 139	13 180	11 410	11 733
Résultat net	2 990	2 457	1 647	978	1 181
Capitaux propres	41 410	38 420	35 964	34 316	33 339
Encours de garanties mises en place au 31/12/N	936 668	854 576	801 188	757 217	774 024
Effectif au 31 décembre	85	87	85	83	85
Montant de la masse salariale de l'exercice au compte de résultat	3 634	3 580	3 551	3 472	3 465



The logo for SilAgri features the word "SilAgri" in a white, elegant script font. The letter "A" is stylized as a white triangle with a small square cutout in its center. The logo is positioned on a dark blue triangular background that points upwards, set against a background of a repeating black and white geometric pattern of interlocking hexagons.

*SilAgri*

*Garantir l'accès au crédit*